

25 septembre, 12h57

Abdelhamid Hakkar jugé pour la troisième fois pour le meurtre d'un policier

AOL INFO

Par Jean-Claude PIERRETTE

Abdelhamid Hakkar, un Algérien de 53 ans condamné en février 2003 à la réclusion criminelle à perpétuité pour le meurtre d'un policier en 1984 à Auxerre, va être rejugé à partir de lundi par la cour d'assises d'appel des Yvelines. C'est la troisième fois qu'Abdelhamid Hakkar se retrouvera dans le box d'une cour d'assises pour répondre du meurtre, qu'il a toujours nié, du sous-brigadier Claude Schaeffer. Ce dernier avait été tué d'une balle en plein coeur le 30 août 1984 à Auxerre (Yonne), lors d'une fusillade où un autre fonctionnaire avait été grièvement blessé.

Condamné une première fois le 10 décembre 1989 à la réclusion criminelle assortie d'une peine de sûreté de 18 ans par la cour d'assises de l'Yonne pour ces faits, Hakkar avait saisi la Cour européenne des droit de l'Homme (CEDH).

Il estimait ne pas avoir bénéficié d'un procès équitable. Sur les cinq jours d'audience, il avait refusé d'assister aux deux premiers avant d'être extrait de force de sa cellule. De plus, il avait refusé à ses deux avocats, commis d'office, d'assurer sa défense.

Après plusieurs décisions de la CEDH, la France était condamnée et contrainte de rejuger Abdelhamid Hakkar.

Lors de son nouveau procès, cette fois devant la cour d'assises des Hauts-de-Seine, il était de nouveau condamné, le 26 février 2003, à la même peine que celle prononcée par la cour d'assises de l'Yonne près de 15 ans auparavant.

Verdict contre lequel il interjetait immédiatement appel.

Le 30 août 1984, Hakkar avait pris la fuite avec un complice, après un vol à main armée commis dans une bijouterie d'Avallon (Yonne).

Pris en chasse par deux policiers, les deux braqueurs s'étaient retrouvés bloqués dans une impasse d'Auxerre où ils avaient fait usage de leurs armes. Un premier policier, Alain Gounel, était grièvement blessé alors que le sous-brigadier Claude Schaeffer, atteint d'une balle en plein coeur, s'effondrait, mortellement atteint, avant d'avoir pu dégainer son arme.

Malgré un gros déploiement policier et le bouclage du quartier, les deux hommes réussissaient à prendre la fuite, incendiant, 50 kilomètres plus loin, leur véhicule, un camion volé.

Ils avaient été retrouvés le lendemain au domicile de la soeur du complice et s'étaient rendus aux policiers qui encerclaient l'immeuble.

Surnommé "Azzou", Hakkar, qui résidait dans la cité de l'Escale à Besançon (Doubs), était déjà connu des services de police. Chef d'une bande surnommée "le gang des BMW", il était recherché pour plusieurs braquages dans le Doubs et le Jura.

En 1978, il s'était notamment illustré en s'évadant, menottes au poignet, du palais de justice de Besançon et n'avait été repris que quelques mois plus tard. Incarcéré depuis le 2 septembre 1984, Hakkar, condamné à quatre reprises pour tentatives d'évasion, a obtenu le 20 août dernier du tribunal administratif de Paris la suspension de sa mise à l'isolement, presque continué depuis 2000 en raison de sa dangerosité, au centre pénitentiaire de Clairvaux (Aube) où il est détenu.

Le verdict est attendu le 4 octobre.

.....